



Le 23 février 2009

RENAULT PROPOSE UN « CONTRAT SOCIAL DE CRISE »

La direction de Renault a proposé aux organisations syndicales un « contrat social de crise » pour Renault s.a.s. Objectif : préserver l'emploi par la généralisation du chômage partiel à toutes les catégories de personnel et permettre le maintien des rémunérations jusqu'à 100% du salaire net. Une prochaine réunion de négociation est programmée le 10 mars prochain.

PRIORITE N°1 : PRESERVER L'EMPLOI

Les marchés automobiles sont en fort recul depuis 2008. En janvier dernier, le marché mondial s'est ainsi contracté de 21% par rapport à l'année précédente. Cette situation devrait se poursuivre et entraîner pour Renault s.a.s, qui compte 40000 salariés environ, une baisse d'activité de l'ordre de 20% en 2009.

Face à une telle situation, et comme Carlos Ghosn l'a confirmé lors de la présentation des résultats financiers 2008, le 12 février dernier, Renault fait le choix de sauvegarder l'emploi. Le plan de 4000 départs volontaires sur le périmètre Renault s.a.s., en vigueur depuis octobre 2008, se poursuit jusqu'à fin avril comme prévu. En revanche, tout nouveau plan de départs est exclu pour 2009.

Concrètement, le 23 février 2009, lors d'une réunion de négociation salariale annuelle, la direction a proposé aux partenaires sociaux un dispositif collectif et solidaire : l'extension du chômage partiel à l'ensemble du personnel, toutes catégories confondues.

Durant cette période, les formations seraient maintenues voire renforcées pour développer les compétences internes des salariés, de manière à préparer l'avenir, et la sortie de la crise, dans les meilleures conditions.

Direction de la Communication

1967, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92109 Boulogne Billancourt Cedex

Tel.: + 33 (0)1 76 84 64 69 – Fax: + 33 (0)1 76 89 08 56

Sites : www.renault.com & www.media.renault.com

© Renault - Direction de la communication / Corporate Communications

PRIORITE N°2 : MAINTENIR LE NIVEAU DES REMUNERATION S NETTES

Le deuxième enjeu est de donner la possibilité d'une rémunération nette jusqu'à 100%, malgré le chômage partiel, en améliorant l'indemnisation des jours chômés.

Actuellement, ceux-ci sont indemnisés à un niveau approchant les 80% du salaire net. En effet, depuis 1986, un fonds de chômage partiel, mis en place par Renault, assure une indemnisation équivalente à 10% du salaire brut, en plus de l'indemnisation légale.

Avec le nouveau dispositif proposé aux organisations syndicales, les salaires nets des cadres et ingénieurs seraient maintenus intégralement. Par ailleurs, un jour de Capital Temps Individuel (CTI) serait prélevé pour 4 jours de chômage partiel (dans la limite de 8 jours de CTI prélevés). Ces jours alimenteraient un fonds de crise.

Les opérateurs et ETAM pourraient également bénéficier du maintien de leur salaire mensuel net, grâce à un complément issu, à la fois, du fonds de gestion de crise et du rachat, au volontariat, de jours de CTI.

Ce dispositif devra être adossé à une convention avec l'Etat français.

* * *

Gérard Leclercq, Directeur des Ressources Humaines Groupe :

« Le contrat social de crise que nous proposons a pour objectif de préserver l'emploi et de s'ajuster aux baisses d'activité, par le recours au chômage partiel pour tous les salariés, en maintenant l'essentiel des rémunérations. Cette approche collective et solidaire doit nous permettre de traverser la crise et préparer l'avenir en développant les compétences de tous. »

Contact Presse : Benoît Coquille - Renault Presse : +33 1 76 84 64 69

www.media.renault.com, www.renault.com